



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 28 février 2024 par la Ministre de la Communauté française de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, sur un projet d'arrêté ministériel 'déterminant le modèle de rapport d'activités, ainsi que le moyen de communication de la demande et des informations visées au livre VIII de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2023 portant exécution du Code de la justice communautaire', portant le numéro 75.752/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 29 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.